



UNION EUROPÉENNE

Délégation de l'Union européenne en Suisse et pour la Principauté de Liechtenstein

L'Union européenne et la co-opération transfrontalière

Thomas Näcke
Conseiller, Chef de la section politique

**Colloque de la section suisse du
Conseil des communes et régions d'Europe (ASCCRE)
Montreux, 22 avril 2010**

Check Against Delivery
Seul le texte prononcé fait foi
Es gilt das gesprochene Wort

Messieurs les Conseillers Nationaux,
Messieurs les Présidents des Cantons et des Communes,
Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire Générale,
Mesdames, Messieurs.

Je vous remercie de l'invitation, et je me félicite de l'occasion de participer à votre colloque sur l'état et les perspectives de la coopération transfrontalière, un sujet qui fait de l'actualité, et de pouvoir vous parler de la perspective vu de l'angle de l'Union Européenne. Ayant fait une bonne part de mes études en Suisse, et ayant vécu à Kreuzlingen dans le Thurgovie et à Genève, je sais ce que c'est que la vie d'un transfrontalier.

Je vous présente les salutations de mon Ambassadeur Michael Reiterer qui malheureusement n'a pas pu se rendre à Montreux en personne mais qui porte au sujet de la coopération transfrontalière et régionale un intérêt particulier.

Dans les 15 minutes qui me sont accordées, j'essaierai d'accomplir trois tâches:

- d'adresser brièvement la question des relations entre la Suisse et l'Union Européenne, sous l'aspect des régions. En ce faisant, je suis le conseil du Secrétaire général Wehrli, qui avait suggéré qu'un petit aperçu général serait utile pour l'orientation du contexte dans lequel nous discutons sur les possibilités et les modalités de la coopération transfrontalière;
- de tracer les grandes lignes de la politique régionale de l'UE et, en particulier, sa pertinence pour la coopération transfrontalière; ainsi que
- de dire quelques mots sur les Groupements européens de coopération territoriale (CEGT).

1. Les relations UE- Suisse

En trois mots:

- les relations sont **bonnes**, pour ne pas dire, très bonnes.
- nous sommes des partenaires **importantes**, et ceci est vrai **dans les deux sens**.
- mais nos relations sont **compliquées**, et l'on pourrait faire mieux en ce qui concerne la gestion de nos relations dans la vie quotidienne.

La Suisse est l'un des principaux partenaires commerciaux de l'UE, avec laquelle elle a conclu un grand nombre d'accords. Ces accords sont le fondement d'une coopération large et fructueuse. Sans entrer dans les détails, il suffira ici de retracer les grandes lignes du développement historique, tel que le **traité de**

libre échange de 1972 qui reste la base pour le commerce extérieur. (*Nota Bene: ceci couvre les biens mais non pas les services. Des négociations sur les services avaient été entamés mais suspendu en 2003; l'UE est prête à continuer dès que la Suisse le voudra également.*) Après le vote négatif sur l'espace économique européen en 1992, une première série d'accords entre la Suisse et l'UE a été conclue en 1999 (**Accords bilatéraux I**). Ils concernent **sept domaines**: recherche et développement technologique, marchés publics, reconnaissance mutuelle de conformité, libre circulation des personnes, transports aériens, transports terrestres et agriculture.

Un deuxième cycle de négociations sectorielles entre la Suisse et l'Union européenne a été conclu en 2004 dans les domaines suivants: lutte contre la fraude, produits agricoles transformés, environnement, statistiques, fiscalité de l'épargne, association de la Suisse à Schengen et Dublin, médias, et non double imposition des fonctionnaires retraités. Donc, **neuf conventions** au total, (dénommées **Accords bilatéraux II**).

De plus, depuis 2009, donc l'an dernier, la Suisse s'est également joint à l'espace Schengen et l'accord dit "Dublin" en ce qui est de la politique en matière d'asyle. Etant donné le très grand nombre d'accords existant entre l'UE et la Suisse (plus de 130), il est nécessaire de bien connaître les conditions de mise en œuvre de ces différents accords qui diffèrent de l'un à l'autre (mesures d'équivalence, reprise de l'acquis etc.).

Parmi les chantiers actuels, on compte des sujets tels que les discussions sur la fiscalité cantonale (sur une bonne voie vers une solution mais pas encore abouties), des modifications dans le contexte de notre accord sur la fiscalité de l'épargne, le secret bancaire (bien sûr!), des questions douanières, agro-alimentaires, la libéralisation du marché de l'électricité, l'environnement, une participation potentielle de la Suisse aux opérations de la politique européenne de la Sécurité, et j'en passe.

Quel chemin pour l'avenir?

Je me permets d'ouvrir une petite bulle de réflexion. Ne parlons pas de positions officielles ou formelles, parlons des possibilités tels qu'elles existent à l'heure actuelle. Une **adhésion** de la Suisse à l'UE n'est pas, il me semble, à l'ordre du jour. Cependant, force est de constater que, si nous ne penchons pas sur la question comment mieux structurer la gestion de nos relations, nous risquons de nous retrouver, c'ici quelques années, autour d'une table à conclure un troisième paquet d'accord (**Accords bilatéraux III?**). Dans ce contexte, il y a deux problèmes qui se posent, mais que je n'aborderai pas en détail aujourd'hui: la reprise de *l'acquis communautaire*, et le principe du parallélisme.

- la reprise de l'acquis

L'UE se réjouit à la perspective du renforcement de son partenariat avec la Suisse dans plusieurs domaines, mais rappelle toutefois que la participation au marché intérieur implique **d'appliquer et d'interpréter de manière**

homogène et au fur et à mesure les éléments de l'acquis (donc, l'ensemble des règles communautaires) qui sont en constante évolution. Ce principe, indispensable au bon fonctionnement du marché intérieur – comme c'est le cas dans l'EEE – doit se refléter dans tous les accords en cours de négociation (sécurité des douanes, libéralisation du marché de l'électricité, libre-échange de produits agricoles, santé publique et protection des consommateurs).

- L'observation du parallélisme

Concernant la totalité des accords et lorsqu'il évaluera l'équilibre des intérêts, au moment de conclure de nouveaux accords, le Conseil, cela veut dire les états membres de l'Union, a confirmé en décembre 2008 qu'il y aura lieu à veiller à ce qu'il y ait des **progrès parallèles** dans **tous les domaines** de coopération, notamment ceux qui sont déjà mentionnés comme posant des difficultés aux citoyens et aux entreprises de l'UE.

Dès lors, il y a des voix qui suggèrent que nous puissions nous engager dans un accord-cadre, dans lequel on pourrait régler toutes les choses qui nous compliquent la vie sans forcément y ajouter beaucoup de valeur ajoutée.

Un accord-cadre?

Pour mieux gérer le bilatéralisme l'Union salue le début des discussions au sein du Parlement et du gouvernement suisse en faveur d'un **accord-cadre**. Un tel accord devrait apporter une plus-value et également prévoir l'incorporation de l'acquis pour tous les accords, ainsi qu'un mécanisme visant à les actualiser régulièrement et en assurer une interprétation homogène. On peut imaginer qu'un accord cadre crée, par exemple, une instance de coordination pour les accords existants et futurs, y compris une compétence pour changer ces accords afin de tenir compte de l'acquis communautaire et de son évolution. Dans ce contexte on basera les nouveaux accords sur l'acquis communautaire en suivant son évolution. L'Union comprend qu'une reprise par un pays tiers ne sera pas automatique ; elle se fera via des décisions formelles du comité mixte.

Néanmoins, pour l'Union l'homogénéité de l'acquis est – pour les raisons évoquées auparavant - primordiale. Si la Suisse, après un certain délai et malgré les négociations au comité mixte, ne reprenait pas l'acquis, l'accord en question ou la partie concernée, devrait être suspendue de manière automatique, comme c'est le cas dans l'EEE et comme la Suisse l'a déjà accepté dans les accords sur Schengen et Dublin (fin automatique de l'accord). La mise en œuvre d'un lourd processus de décision unilatérale (c.-à-d. que la Communauté devrait décider et notifier la suspension) n'est pas praticable. Il est à rappeler que la reprise continue de l'acquis doit également comprendre la jurisprudence de la Cour européenne en la matière, qui fait partie intégrante de celui-ci. En ce qui concerne le règlement des différends, il convient de rappeler que la Cour européenne a interdit tout arbitrage sur une interprétation de l'acquis qui est de sa seule compétence. C'est pour cela que la Commission ne pourrait pas accepter une telle clause dans des accords qui sont basés sur l'acquis. Dans le cas de la sécurité douanière nous avons néanmoins prévu qu'avec notre accord formel un arbitrage, limité à des mesures de rééquilibrage et non pas à l'interprétation de l'acquis, sera possible si décidé par consensus.

Avons-nous vraiment besoin d'un comité mixte spécifique pour chacun des accords conclus? N'y a-t-il pas des synergies en mieux structurant la gestion de tous ces accords? Et n'y aurait-il pas moyen de prévoir certains façon de coopération plus automatique, tout en sauvegardant la possibilité de prévoir des exceptions en cas de besoin? Et, avec 20 ans de recul, il n'est peut-être pas interdit de s'interroger, si certains éléments autrefois négociés dans le contexte de l'Accord sur l'Espace Economique Européen (EEE) serait pertinent pour trouver des solutions aux problèmes auxquelles nos relations d'aujourd'hui se heurtent le plus souvent.

Sachez que ...

L'Union s'est transformée, et elle continuera à s'élargir: L'Union des 27 n'est plus l'Union des 6, 9, 12 voir des 15 pour lesquels il était plus faisable de prévoir des dérogations et exceptions. Aujourd'hui, les décisions au sein de l'Union sont plus difficiles à prendre, un compromis fait n'est pas facilement remis en cause

pour un pays tiers. Il faut comprendre que, quand il s'agit de la question d'une **participation de la Suisse à nos politiques sectorielles**, que ce n'est pas par mauvaise volonté que nous n'avons point de marge de manœuvre en ce qui concerne des solutions spécifiques pour satisfaire aux souhaits de la Suisse ("Sonderfall"). Nos Etats membres ne supportent mal l'idée de devoir accepter une solution communautaire, décidée par tous, en voyant qu'un pays qui a choisi de rester à l'écart profite des avantages d'une participation privilégiée, sous d'autres termes et conditions. De là une certaine inflexibilité de notre côté, parfois perçue comme une attitude "c'est à prendre ou à laisser". Ce n'est pas par mauvaise volonté, c'est par la nature des choses.

Dans ce cadre, c'est à la Suisse de juger où et quand participer, où et quand rester à l'écart, et comment réaliser efficacement ses intérêts économiques et politiques, comment mieux garantir sa liberté d'action en tenant compte de ses valeurs spécifiques, la démocratie directe, la neutralité et le fédéralisme. C'est aussi à la Suisse de trouver sa place en Europe et dans le monde, en considérant que les problèmes qui se posent actuellement sont extraordinaires, que leur nature nécessite une coopération internationale étroite, et que sa situation géographique au milieu de l'Europe est inchangeable. Les états membres de l'Union ont jugé que c'est en combinant leurs souverainetés, qu'ils sont les plus forts et plus efficaces. Pour la Suisse c'est la voie bilatérale, donc l'approche sectorielle et limitée au cas par cas, pour le moment.

C'est une appréciation pour la Confédération, bien sûr, mais aussi pour chaque entité régionale, donc, les cantons et les communes, qui doivent se former leur point de vue et leur jugement. Je dis cela en tant que Bavarois et conscient du fait que les choses vues de Munich ne se présentent pas toujours de la même façon que vues de Berlin.

2. La politique régionale de l'UE

Je vais être bref. Le Commissaire Hahn a fait le point sur l'état actuel des choses, dans une conférence de presse¹ le 31 mars dernier, donc il y a trois semaines. Sur un total de 347 milliards d'Euro pour la période 2007-2013, environ un quart a été alloué. Au cours de ces dernières années, c'est la politique régionale qui a pris le plus d'envergure dans le budget de l'UE, et c'est les régions qui en profitent. Outre le Fonds de cohésion², le Fonds européen de développement régional (FEDER)³ et le Fonds social européen (FSE)⁴, l'UE gère aussi des

¹ http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm : Un nouveau rapport de la Commission présente la première évaluation sur la mise en œuvre de la politique de cohésion européenne (IP/10/396 du 31/03/2010)

² http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/cf/index_fr.htm

³ http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/feder/index_fr.htm

⁴ http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/fse/index_fr.htm

programmes tels que JASPERS (assistance conjointe), JEREMIE (ressources pour PME), JESSICA (investissements régions urbaines), et JASMINE (micro-financement)⁵. Dans le contexte de la coopération transfrontalière, c'est avant tout le program INTERREG⁶ (dans le cadre du FEDER) qui est d'actualité. Je ne rentrerai pas dans les détails que vous connaissez bien mieux que moi.

3. Groupement européen de coopération territoriale (GECT)

Finally, laissez-moi dire quelques mots sur les **Groupements européens de coopération territoriale (GECT)**. Il s'agit là d'un outil pour faciliter la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. Les GECT ont été institués en 2006 par le Parlement européen et le Conseil avec l'appui politique du Comité des régions⁷. Ils permettent aux **collectivités locales et régionales** des différents États membres de coopérer plus efficacement, par exemple, en leur offrant la possibilité de demander et de gérer directement les financements européens.

Les GECT servent à organiser et gérer des actions de coopération transfrontalière, transnationale ou interrégionale, cofinancées ou non par l'UE. Un GECT doit réunir des partenaires issus d'au moins deux États membres de l'UE, et notamment des collectivités territoriales, des administrations centrales, des organismes de droit public, ainsi que des associations. Un GECT peut remplir des missions diverses, comme l'organisation d'un service sanitaire ou de transport transfrontalier; la gestion des projets transfrontaliers et interrégionaux en matière de développement durable (innovation et technologies, protection de l'environnement, etc.), ou encore, la consolidation de la cohésion économique et sociale à travers les frontières.

J'attire votre attention sur un rapport⁸ apparu en 2009 qui donne un état des lieux et perspectives. Le rapport mentionne dix projets en cours, ainsi qu'une vingtaine de projets en état de préparation. La participation des entités régionales d'un pays tiers, comme la Suisse, n'est pas exclu à condition que certains conditions sont remplies notamment la participation d'au moins deux États membres de l'UE. Le premier exemple d'une telle "coopération au-delà de l'UE" se prépare entre l'Hongrie, la Slovaquie, la Roumanie et l'Ukraine. En ce qui concerne la Suisse, la région de Bâle, ou bien la région du lac de Constance, pourraient se prêter pour de tels modes de coopération.

Je vous remercie de votre attention.

⁵ http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/2007/jjj/index_en.htm

⁶ http://ec.europa.eu/regional_policy//interreg3/index_fr.htm

⁷ <http://portal.cor.europa.eu/egtc/fr-FR/Pages/welcome.aspx>

⁸ <http://portal.cor.europa.eu/egtc/fr-FR/Publications/Pages/welcome.aspx>

ANNEXE – Liste des CEGT

EGTC setups *already in place* (10)

Name	Partners
Amphictyony	Greece, Cyprus, Italy and France
Duero-Douro	Portugal and Spain
Eurodistrict Strasbourg - Ortenau	France and Deutschland
Euroregion Pyrénées-Méditerranée	Spain and France
Galicia-Norte Portugal	Portugal and Spain
Ister-Granum	Hungary and the Slovak Republic
Karst-Bodva	Hungary and the Slovak Republic
Lille-Kortrijk-Tournai	France and Belgium
West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale	Belgium and France
ZASNET	Portugal and Spain

EGTC setups *under preparation* (21)

Name	Partners
Ulm-Vienna-Budapest	Euroregion with partners from Germany, Hungary and Austria. The representatives of the countries along the Danube adopted a joint declaration in March 2006 in Budapest, in which they expressed their intention for cooperation for harmonising the development plans and territorial policies of the region, as well as for remedying the problems along the Danube within the framework of an international partnership and strategy.
Euroregion Alps-Mediterranean	Euroregion Alps-Mediterranean EGTC, with partners from Italy and France. Based on the working groups established by euroregion partners, this setup focuses on the five key issues of outstanding importance for the region concerned. This task division might change as the partners make progress in the new framework under EGTC. The dossier "accessibility and transport" is managed by Piemonte region, the innovation and research by Provence-Alpes-Côte d'Azur region. Rhône-Alpes region is in charge of environment, risk prevention and sustainable development, Ligurie deals with tourism and culture, while Vallée d'Aoste is in charge of education and training. The statutes shall be signed by the end of 2009.
Comune di Gorizia (I) Mestina Obcina Nova Gorica (SLO) e Obcina Šempeter-Vrtjoba (SLO)	Euroregion with partners from Italy and Slovenia, located in a cross-border area between Italy and the Republic of Slovenia, have decided to set up an enhanced form of cooperation so as to develop their region together, providing a common and structured response to socio-economic challenges, marginalisation and past divisions.
Joint Spanish-French hospital in Catalonia (Cerdanya)	The joint Spanish-French hospital in Catalonia (Cerdanya) EGTC will own and run the future hospital which will be shared by local residents from both France and Spain. The convention and the statutes already drafted and will be signed by the end of 2009.
EGTC 'Grande Région'	This EGTC will be set up in the course of 2009 with the ambitious objective of managing the 2007-2013 cross-border cooperation Programme between France, Belgium, Germany and Luxembourg. The EGTC will become the Managing Authority of the CBC programme. This will be the first EGTC to be set up for cross-border programme management. The seat will be in Luxembourg.
Euranest	This project is an inter-regional initiative, with partners from Belgium, France, Italy and Switzerland. The convention and the statutes have already been drafted. This EGTC will focus on project management in the field of nature, environment, sports and tourism. The official seat will probably be in Belgium (Province of Luxembourg).
Bulgaria-Romania EGTC on common navigation on the Danube	This EGTC will be in charge of the joint management of common navigation projects on the Danube. In order to provide proper financial background for this EGTC, some budget from ERDF and Cohesion Fund was allocated by Romania and Bulgaria from their

	financial envelope available for 2007-2013. The navigation project will be managed by the EGTC, with a single contract for Danube dredging works and verge improvements. There are still some fundamental issues to be defined, such as the location of the seat.
Euregio Meuse-Rhine EGTC	The partners from NL-Limburg, BE-Limburg, region of Aachen in Germany, Province of Liège and German-speaking Community of Belgium) plan to set up thematic pilot EGTCs for the four key topics of the existing Euregio: language-education, traffic-mobility, environment and cross-border health services.
Agglomération franco-luxembourgeoise 'Alzette-Belval'	This EGTC will focus on joint spatial planning and management of cross-border area. The project idea was presented at a seminar in Metz in November 2006.
Euroregion Neiß-Nisa	The partners of this EGTC under preparation come from Germany, Poland and the Czech Republic. This EGTC will manage a series of projects that were presented during the Open Days in October 2007.
Donauhans	This EGTC will be a transnational network of towns and cities along the Danube. The project idea was presented during the Open Days in October 2007.
National park Area Alpi Marittime / Mercantour	This EGTC will be set up on the border between France and Italy. The statutes and the convention have already been drafted by the partners. The main objective of this EGTC will be to implement infrastructure projects on both sides with a single contractor. In addition, it is necessary to manage a whole range of other important issues together on a daily basis.
Alpen-Adria	The partners involved in the existing structure 'Alpen-Adria' (Italy, Austria, Slovenia, Hungary and Croatia) decided to establish an EGTC so that they can benefit from its legal personality and can have a deeper cooperation.
Eurodistrict Oderland Nad Odrze	This EGTC will be set up between Germany (Brandenburg) and Poland. It is in a well-advanced phase, the convention and statutes have already been drafted. It is established for covering the main topics of economic cooperation and tourism, infrastructure (e.g. border river crossings) and language competences.
Eurocidade Chaves-Verin	North of Portugal and Galicia plan to set up an EGTC in order to implement their common strategy, including the development of a "free social area".
Eurodistrict SaarMoselle	This EGTC will be created between Saarland (DE) and the Moselle Department (FR). The objective of the EGTC will be to facilitate the cross-border cooperation in the region. Specific projects are envisaged in the health sector (e.g. joint management of emergencies), tourism sector (joint marketing) and education one (exchange of staff). The setting up process of this EGTC will probably be finalised in the autumn 2009.
Euroregion Donau - Moldau	This EGTC will be set up between Bavaria (DE) and the Czech Republic to manage different cross-border issues of great importance for the partners.
Bratislava - Niederösterreich	This EGTC will manage the growth projects of Bratislava. As Bratislava is growing and it is close to the border with Austria, an EGTC would be created to manage the part of the town which is on the Austrian side.
Euroregion Corridor VIII	This EGTC will be set up between Italy and Bulgaria to link the Adriatic-Ionian regions with the Balkan regions and the Black Sea countries. The main line of Corridor VIII connects Bari - Brindisi - Durres - Tirana - Skopje - Burgas - Varna.
Ung-Tisza-Túr-Sajó (UTT)	This EGTC will be created between Hungary, the Slovak Republic, Romania and Ukraine to manage cooperation projects, with EU funding.
Ung-Tisza-Túr (UTT)	This quadrilateral cooperation will be formed between Hungary, the Slovak Republic, Romania and Ukraine. The EGTC will be set up for CBC project management, with the ambition to use different EU funds for the joint projects.